

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Publique et Environnementale

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 128 échantillons prélevés sur l'eau distribuée et de 15 échantillons prélevés sur la ressource.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les appareils de type adoucisseur ou purificateur sont inutiles sur le réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par précaution, il est demandé de maintenir un taux de chlore résiduel. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez-le à votre distributeur (voir adresse sur facture).

L'eau qui alimente la ville d'Anglet vient de la rivière La Nive, à partir d'un pompage situé à Ustaritz. Cette eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection, assuré à la station de Maignon.

En été, un appoint est réalisé à partir de forages en nappe phréatique situés :

- à La Barre où l'eau est rendue potable par un traitement d'aération, de filtration et de désinfection,
- aux Pontots où l'eau est rendue potable par un simple traitement de désinfection.

L'ensemble de ces installations est exploité par la Lyonnaise des Eaux Suez.

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUORURES

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

AUTRES PARAMETRES

EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

99 % des résultats sont conformes.

Sur 128 contrôles 1 a montré une légère dégradation qui a été immédiatement corrigée

La teneur moyenne en nitrates est de 4,5 mg/l. A ce taux, les nitrates ne présentent aucun caractère de toxicité.

La dureté moyenne de l'eau est d'environ 13 degrés français. Cette eau est peu calcaire.

La teneur en fluor est très faible (0,07 mg/l). Les apports de fluor par l'eau sont donc négligeables. Pour la prévention de la carie dentaire, il peut être recommandé un apport complémentaire par du sel fluoré ou des comprimés fluorés.

La présence de pesticides a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé.

L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée pendant l'année 2013 a été de bonne qualité

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Vous trouverez à votre disposition, en mairie, un recueil d'informations techniques concernant les paramètres mentionnés dans ce bilan.

ARS - Délégation Territoriale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 64016 PAU Cedex - Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111
Site de Bayonne - 2, Allées Marins - CS 38538 - 64185 BAYONNE Cédex - Téléphone : 0559526253 - Télécopie : 0559526249
E.mail : ARS-DT64-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr